



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2

PRIORITÉS D'INTERVENTION ÉTABLIES ET ADOPTÉES POUR 2024-2025 Résolution CM 2023-12-277

- 1. Assurer un développement durable, cohérent et innovant du territoire tout en préservant son caractère naturel;**
 - a. Se doter d'une stratégie globale de planification territoriale;
 - b. Protéger et mettre en valeur la richesse patrimoniale (naturelle, architecturale, historique et traditionnelle, etc.);
 - i. Soutenir l'atteinte des objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Papineau;
 - c. Mettre en place des solutions novatrices afin de favoriser le développement des pratiques agricole, environnementales et économiques durables;

- 2. Stimuler, dynamiser et mettre en valeur le milieu de vie;**
 - a. Bonifier le milieu de vie pour qu'il soit attractif et accessible pour les citoyens et les travailleurs;
 - i. Maintenir et développer des services de proximité dans les communautés (santé, transport adapté et collectif, éducation, etc.);
 - ii. Supporter la Table de développement social et la Table jeunesse dans la réalisation de leurs actions de développement;
 - iii. Mettre en œuvre la politique familiale municipale et MADA révisée de la MRC de Papineau;
 - b. Développer un milieu dynamique pour le développement des entreprises;
 - c. Optimiser l'offre touristique autour d'un tourisme responsable et durable;

- 3. Soutenir le leadership régional et la marque employeur;**
 - a. Accroître les ententes et les approches collaboratives intermunicipales et contribuer au développement durable du territoire de la MRC;
 - b. Développer une identité territoriale commune et accroître le sentiment d'appartenance;
 - c. Renforcer l'offre employeur afin d'attirer des talents et de bonifier l'expérience collaborateur;